



**SERVICES**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

19 novembre 2021

## ESPACES DE LOISIRS, D'ATTRACTIONS ET CULTURELS

### Les négociations constructives aboutissent à une revalorisation significative des salaires

Grâce à des négociations constructives et à la volonté des partenaires sociaux de la branche espace de loisirs, d'attractions et culturels (42 000 salariés) de parvenir à un accord équitable, un accord a été conclu pour une revalorisation significative des salaires.

Cette mesure s'appliquera à l'ensemble des salariés de la branche et vise à reconnaître la contribution essentielle des travailleurs dans les entreprises du secteur.

Cet accord permet l'application d'une augmentation salariale substantielle sur tous les échelons de la grille pour le début de la saison, de manière rétroactive au 1er mai 2023.

Il marque l'engagement des différents acteurs de la branche pour la reconnaissance des salariés ainsi que la prise en compte de la situation économique.

La CFDT est convaincue que cette initiative renforcera sa présence syndicale dans le secteur.

Adhérer à la CFDT, première organisation syndicale dans la branche, c'est en effet lui donner encore plus de poids pour peser lors des négociations !

**Stéphanie Dayan**  
Secrétaire nationale  
06 52 61 49 51

**Samuel Yim**  
Secrétaire fédéral  
07 69 63 83 55

**Relations Presse :**  
Odile Stanciu  
06 21 62 05 05  
[stanciuo@cdft-services.fr](mailto:stanciuo@cdft-services.fr)